

Février 2013

Pays du Cambrésis

Etude de valorisation architecturale et patrimoniale du Pays du Cambrésis



Programme d'actions du Pays

Préambule : l'aboutissement opérationnel d'une démarche stratégique globale

// Une étude pour une valorisation architecturale et patrimoniale globale du Pays du Cambrésis

Le Pays du Cambrésis possède des patrimoines riches et diversifiés, et les porteurs de projet sont nombreux et volontaires. Dans une optique de valorisation concomitante et cohérente de ses patrimoines à l'échelle du territoire, **le Pays a confié à Planeth Culture, en association avec Grafteaux & Klein architectes une étude pour une stratégie de valorisation architecturale et patrimoniale globale du Cambrésis.**

Le projet et l'étude dans son déroulement font intervenir l'ensemble des intercommunalités du territoire. Ils s'inscrivent dans la **politique globale durable d'amélioration du cadre de vie des habitants, et de développement et diversification des activités économiques énoncée dans la Charte de Pays (2003)** et repris dans le projet de territoire « Cambrésis 2013 ». Dans cette optique, le projet devra permettre de prolonger les démarches initiées sur le territoire : le SCOT, le PADD et ses orientations en matière de développement durable, ainsi que de repenser le périmètre ville d'art et d'histoire, actuellement limité à Cambrai.

L'étude porte sur **les patrimoines au sens large** :

- Le patrimoine bâti et architectural : monumental (religieux, militaires, civils), urbain, archéologique, rural et vernaculaire, industriel...
- Le patrimoine matériel : collections, œuvres d'art...
- Le patrimoine naturel et paysager : sites remarquables, richesses naturelles, paysages...
- Le patrimoine immatériel : histoire, traditions, personnages illustres, gastronomie...

// Méthode de l'étude

- L'étude a été conduite en plusieurs étapes :
 - Une étape de diagnostics approfondis, portant à la fois sur les éléments patrimoniaux présents sur le territoire, les acteurs et les actions (en cours ou projetées) sur l'étude et la recherche, la protection et la sensibilisation, la valorisation culturelle et la valorisation touristique.
 - Une étape de concertation en ateliers et réunions de travail avec les différents acteurs du territoire : collectivités, acteurs institutionnels et associatifs, partenaires.
 - Une étape d'élaboration et de validation d'un document-cadre de référence d'une politique patrimoniale pour le territoire, articulant des orientations stratégiques partagées et des pistes d'actions potentielles pour les différents échelons.

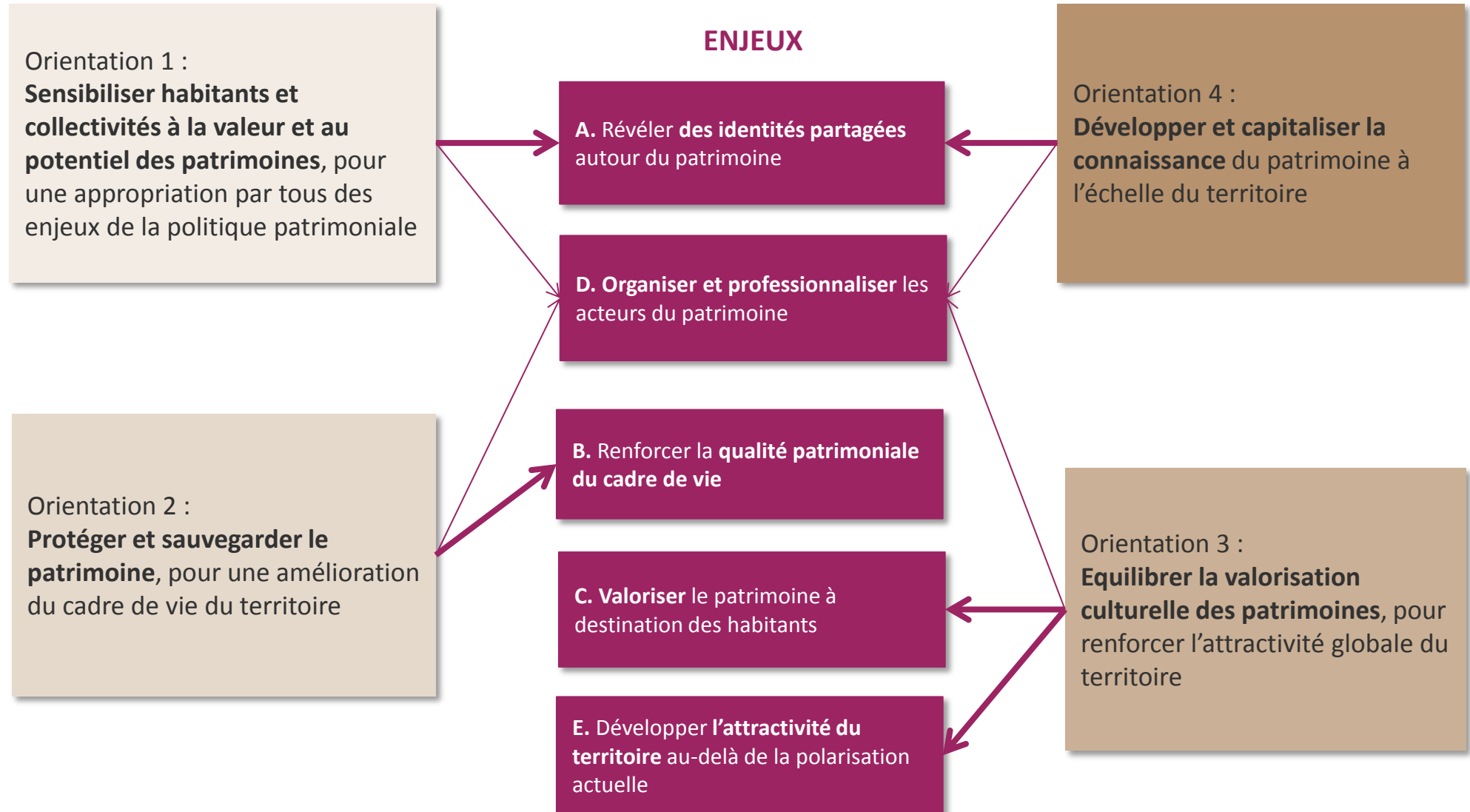
// Le programme d'actions du Syndicat mixte du Pays du Cambrésis

- Identifier les actions à mener en propre par le Syndicat mixte du Pays
- Décliner la faisabilité opérationnelle de chaque action, en identifiant les étapes et conditions de sa mise en œuvre
- Inscrire les actions dans un calendrier opérationnel à court, moyen et long terme

→ **Un document opérationnel, permettant au Pays du Cambrésis d'engager la mise en œuvre des actions dès sa validation.**

Rappel : la politique patrimoniale formulée dans le document cadre de référence

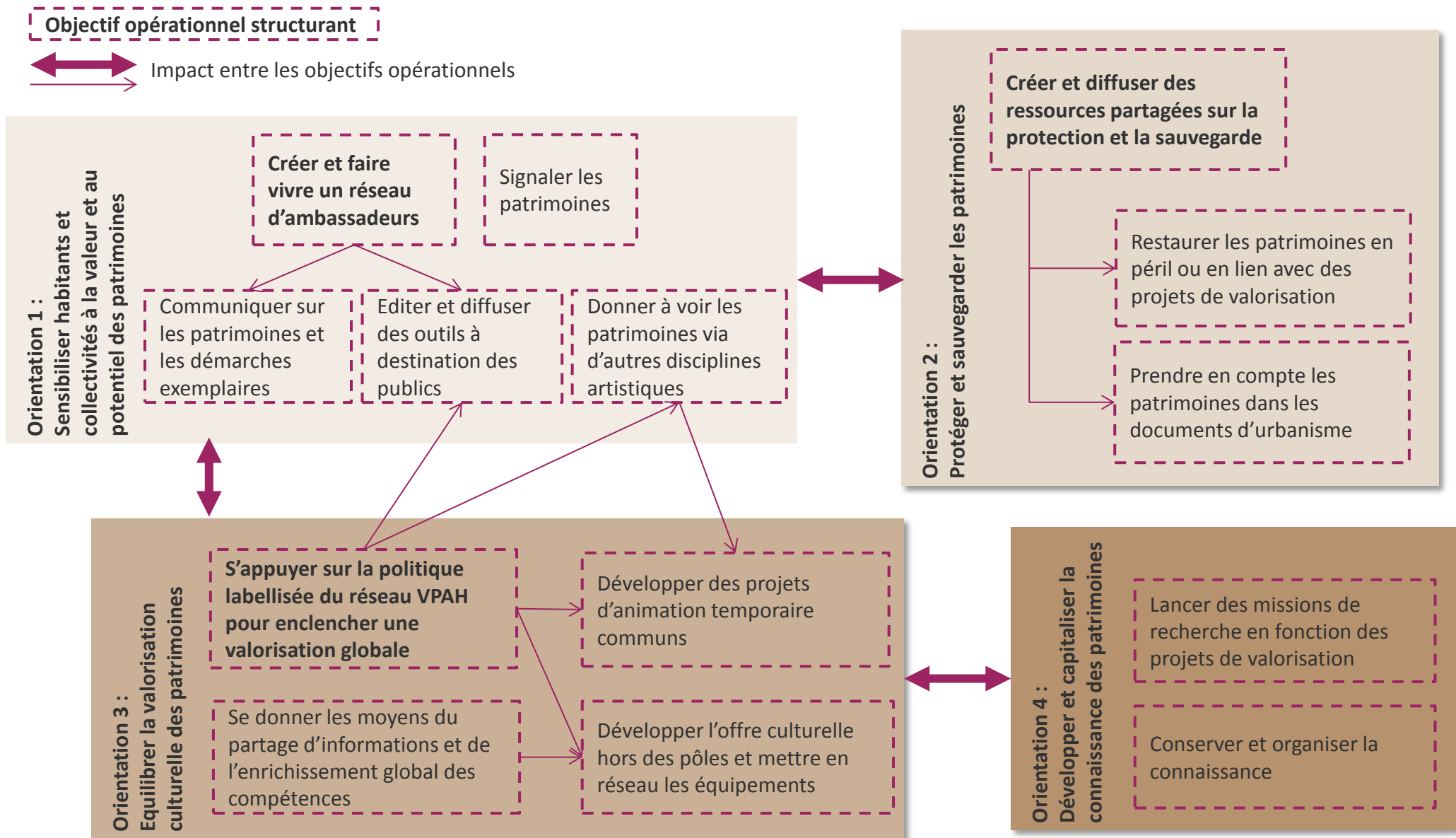
// Enjeux et orientations stratégiques



// Objectifs opérationnels par orientation

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Orientation 1 :</p> <p>Sensibiliser habitants et collectivités à la valeur et au potentiel des patrimoines, pour une appropriation par tous des enjeux de la politique patrimoniale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Signaler les patrimoines 2. Communiquer sur les patrimoines et les démarches exemplaires 3. Créer et faire vivre un « réseau d’ambassadeurs du patrimoine » 4. Editer et diffuser des outils à destination des publics 5. Donner à voir les patrimoines via d’autres disciplines artistiques
<p>Orientation 2 :</p> <p>Protéger et sauvegarder les patrimoines, pour une amélioration du cadre de vie du territoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer et diffuser des ressources partagées sur la protection et la sauvegarde des patrimoines 2. Prendre en compte les patrimoines dans les documents d’urbanisme 3. Restaurer les patrimoines en péril ou en lien avec des projets de valorisation
<p>Orientation 3 :</p> <p>Equilibrer la valorisation culturelle du patrimoine, pour renforcer l’attractivité globale du territoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. S’appuyer sur la politique labélisée sur réseau VPAH pour enclencher une valorisation globale sur le territoire 2. Développer les projets d’animation temporaire communs aux différents acteurs, répondant à des stratégies communes 3. Développer l’offre culturelle hors des pôles et mettre en réseau les équipements 4. Se donner les moyens du partage d’informations et de l’enrichissement global des compétences
<p>Orientation 4 :</p> <p>Développer et capitaliser la connaissance des patrimoines à l’échelle du territoire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lancer des missions de recherche en fonction des projets de valorisation 2. Conserver et organiser la connaissance issue des recherches des différents acteurs

// Schéma récapitulatif : des orientations et objectifs opérationnels interconnectés





1. Axes stratégiques de l'action du Syndicat mixte du Pays du Cambrésis



Axes stratégiques de l'action du Pays du Cambrésis

Orientations stratégiques du document cadre

Orientation 1 :
Sensibiliser habitants et collectivités à la valeur et au potentiel des patrimoines, pour une appropriation par tous des enjeux de la politique patrimoniale



Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines

Orientation 2 :
Protéger et sauvegarder les patrimoines, pour une amélioration du cadre de vie du territoire



Être un **acteur ressource central** pour la protection et la sauvegarde des patrimoines sur tout le territoire

Orientation 3 :
Equilibrer la valorisation du patrimoine, pour renforcer l'attractivité globale du territoire



Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre

Orientation 4 :
Développer et capitaliser la connaissance des patrimoines à l'échelle du territoire



Développer la connaissance transversale des patrimoines, **accompagner la capitalisation** de toutes les connaissances

Axes stratégiques du Pays du Cambrésis *Acteur pilote et moteur de la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale*

Schéma de la stratégie du Pays du Cambrésis

Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines

Animation territoriale

Communiquer / Animer / Coordonner

- Communication auprès des élus et habitants
- Animation d'un réseau d'ambassadeurs
- Conception et édition d'outils de sensibilisation sur les thématiques transversales prioritaires
- Coordination des projets transversaux
- ...

Être un acteur ressource central pour la protection et la sauvegarde des patrimoines sur tout le territoire

Accompagnement technique et mise à disposition d'outils pour les acteurs

Accompagner / Mettre à disposition

- Moyens humains
- Boîte à outils
- Base de données
- Systèmes d'information
- ...

Développer la connaissance transversale des patrimoines, accompagner la capitalisation de toutes les connaissances

Développement de la connaissance

Piloter / Financer

- Pilotage et financement de missions de recherches sur les thématiques transversales
- ...

Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre

Accompagnement et soutien des actions de valorisation transversales (notamment du SPAH)

Accompagner / Soutenir

- Moyens humains
- Coordination
- ...

**Pays du
Cambrésis**

Pôle ressources
patrimoine



2. Programme d'actions



Action préalable : Définir de manière concertée les thématiques prioritaires et porteuses d'enjeux de développement pour le territoire parmi les thématiques transversales

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines
- Objectifs opérationnels :
 - 1.1 : Signaler les patrimoines
 - 1.4 : Editer et diffuser des outils à destination des publics

// Description et contenu

- Objet de l'action : Définir de manière concertée les thématiques prioritaires parmi les thématiques transversales
- Contenu de l'action : La stratégie de valorisation patrimoniale du Pays du Cambrésis doit concerner des **éléments patrimoniaux transversaux**, c'est-à-dire présents à l'échelle du Pays (sur plusieurs Communautés de Communes).

Dans son travail de diagnostic, Planeth culture a identifié plusieurs **thématiques transversales** (cf... slides suivantes) ; cette liste n'est pas exhaustive.

Il s'agit maintenant pour le Pays de prioriser son action de valorisation patrimoniale en définissant, de manière concertée, les thématiques prioritaires parmi les **thématiques transversales**.

Les thématiques choisies sont porteuses d'enjeux de développement pour le territoire : elles font l'objet de **valorisations pérennes** (mise en interprétation, mise en place de réseaux....) et **évènementielles** (expositions, animations temporaires, événements...), en lien dans un premier temps à des opportunités au niveau régional ou national (par exemple, le centenaire de la 1^e guerre mondiale ou le tricentenaire de la mort de Fénelon : quelles actions de portée large autour de ces opportunités ?)

- Des évènements et projets sont engagés sur le territoire en vue des commémorations de la 1^e guerre mondiale, coordonnées par l'OT. Cette thématique peut être définie comme prioritaire, permettant d'engager des actions de repérage et connaissance sur ce patrimoine, en lien avec l'évènementiel prévu mais avec une inscription dans le temps.
- Si la thématique « industries et savoir-faire » est choisie comme thématique prioritaire l'une des actions pourrait être le soutien à la requalification de la Maison de la Broderie de Villers-Outreaux, en lien avec la mise en place d'un réseau « patrimoines textiles » et le redéploiement du musée de Caudry. Le travail de mise en interprétation, connaissance, protection sur cette thématique crée par ailleurs une opportunité évènementielle.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Organisation par le Chef de projet du Pays de 3 réunions de concertation avec le groupe de travail pour définir 1 ou 2 thématiques prioritaires, sur la base du document-cadre réalisé par Planeth culture (*deuxième semestre 2013*)
- Soumission des propositions aux élus
- Renouvellement sur le long terme des réunions de concertation avec le groupe de travail pour définir de nouvelles thématiques prioritaires, lorsque les thématiques précédentes ont été traitées (*2016-2017*)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chef de projet Pays
- Acteurs internes au territoire : tous les acteurs
- Partenaires externes et institutions supra : DRAC, CAUE

Action préalable : Définir de manière concertée les thématiques prioritaires et porteuses d'enjeux de développement pour le territoire parmi les thématiques transversales

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du Chef de projet Pays
- Mise en place d'un groupe de travail spécifique rassemblant élus, techniciens et personnes qualifiées

// Impacts attendus

- Appropriation de la stratégie patrimoniale du Pays du Cambrésis par l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire
- Priorisation de l'action de valorisation patrimoniale du Pays pour structurer l'action autour de lignes fortes partagées par tous et éviter l'éparpillement
- Initiation d'une démarche de valorisation progressive, raisonnée et cohérente, permettant une action durable à long terme

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation à moyen terme (2015) après la mise en place des premières actions de valorisation engagées
- Moyen d'évaluation :
 - Adhésion et participation des différents acteurs du territoires aux projets événementiels mis en place
 - Emergence d'une dynamique collective autour de ces événementiels
- A plus long terme (2017 et au-delà) :
 - Maillage du territoire homogène et structuré grâce aux projets de mise en interprétation et au redéploiement d'équipements
 - Emergence d'offres de découverte patrimoniale (touristique) structurée à l'échelle du Pays

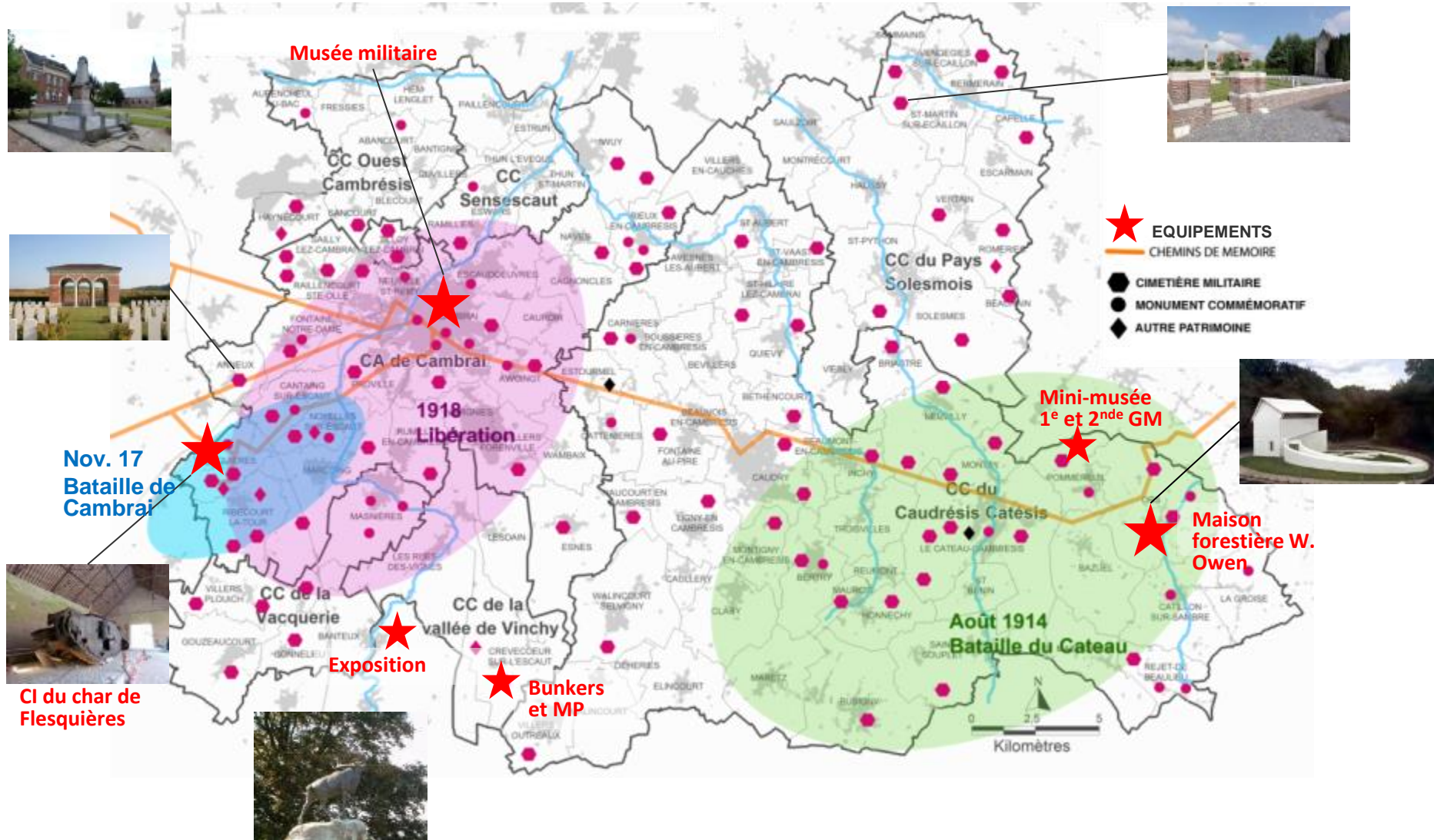


Exemple d'un événementiel thématique mis en place par plusieurs sites et territoires :
Fête du Patrimoine Industriel – Réseau de sites industriels et de musées techniques du Grand Est (Alsace, Lorraine et Franche-Comté)

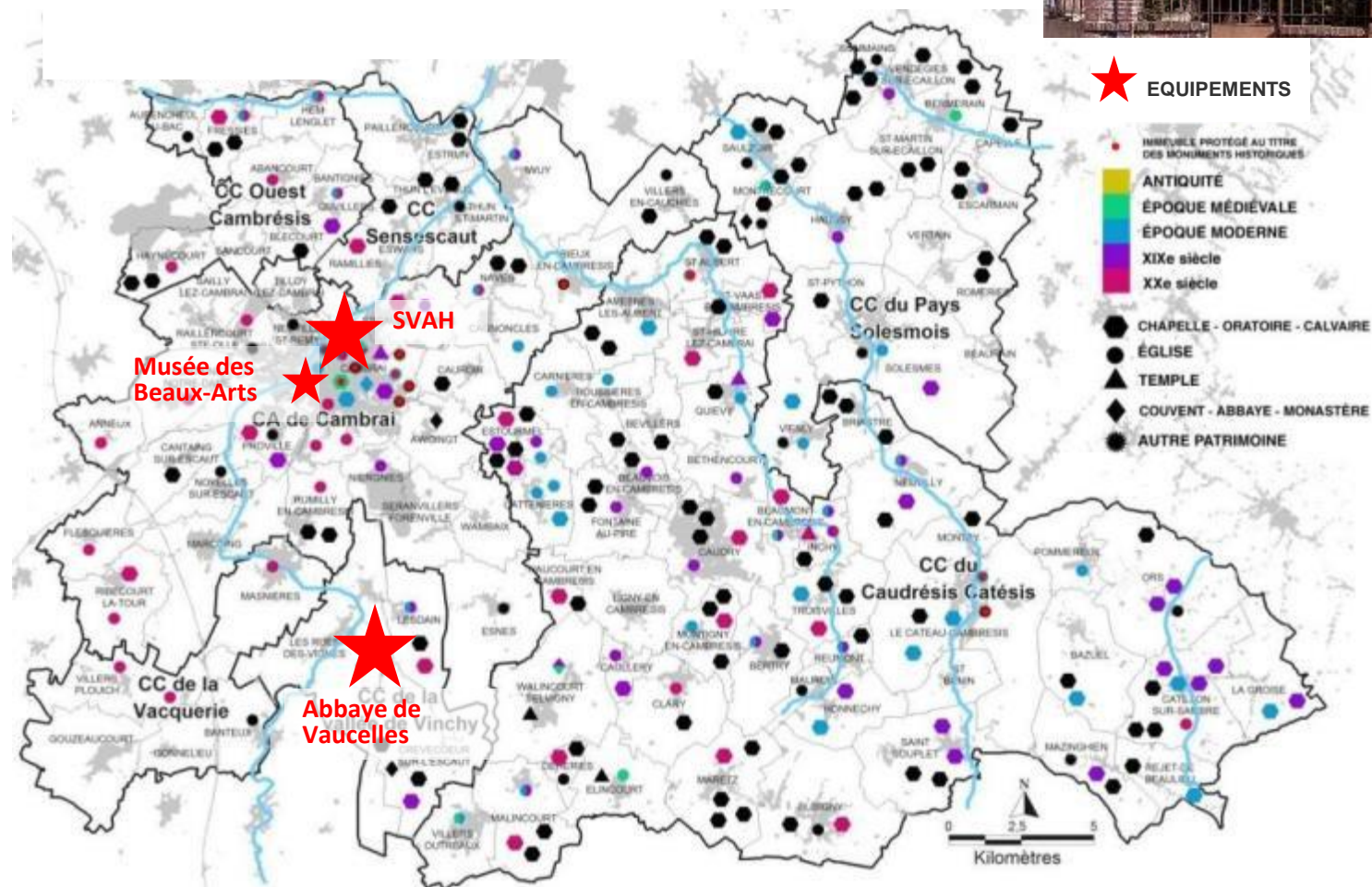


Exemples de thématiques transversales identifiées

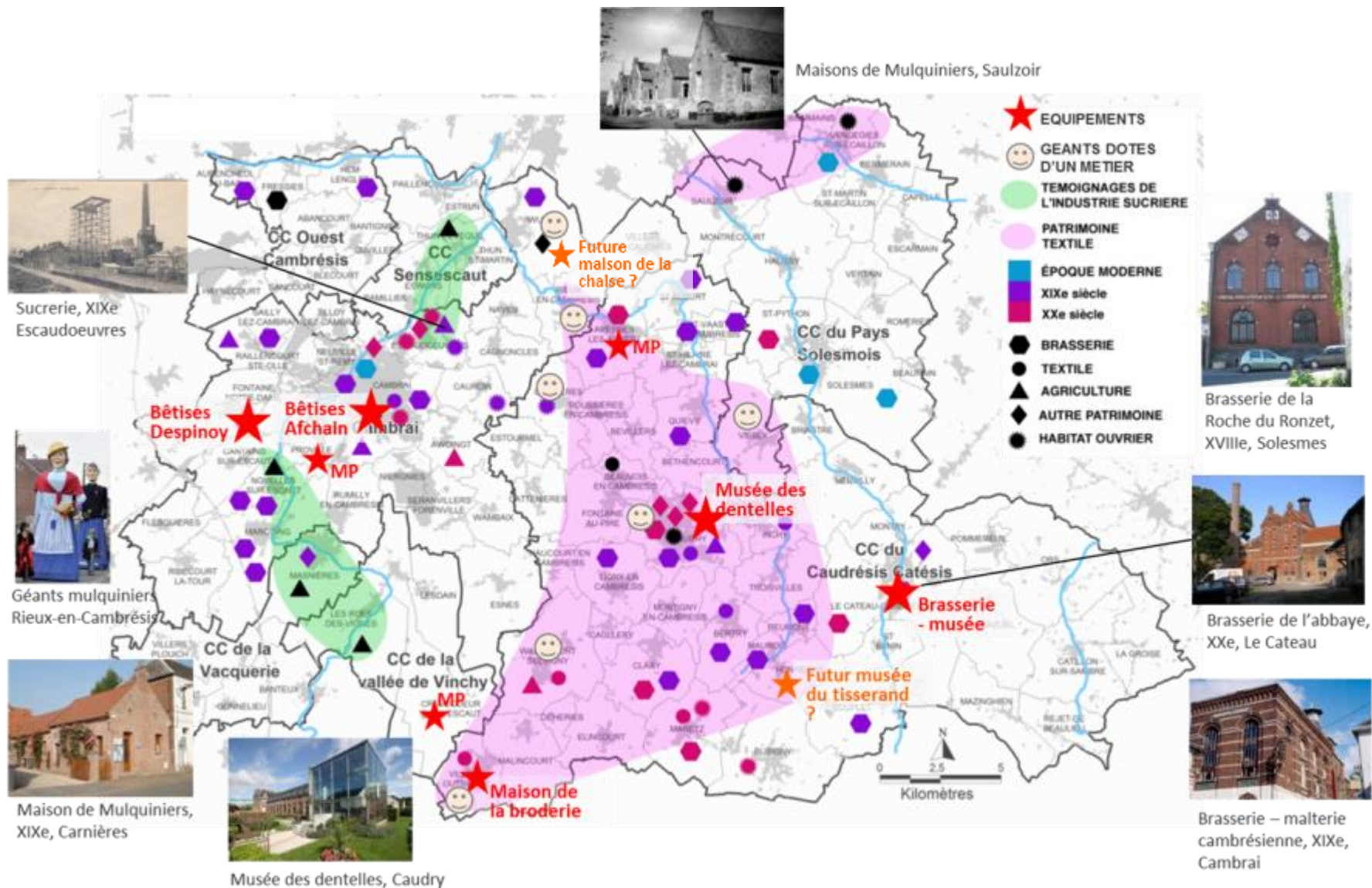
// Un patrimoine à potentiel multiple : la 1^{ère} Guerre Mondiale



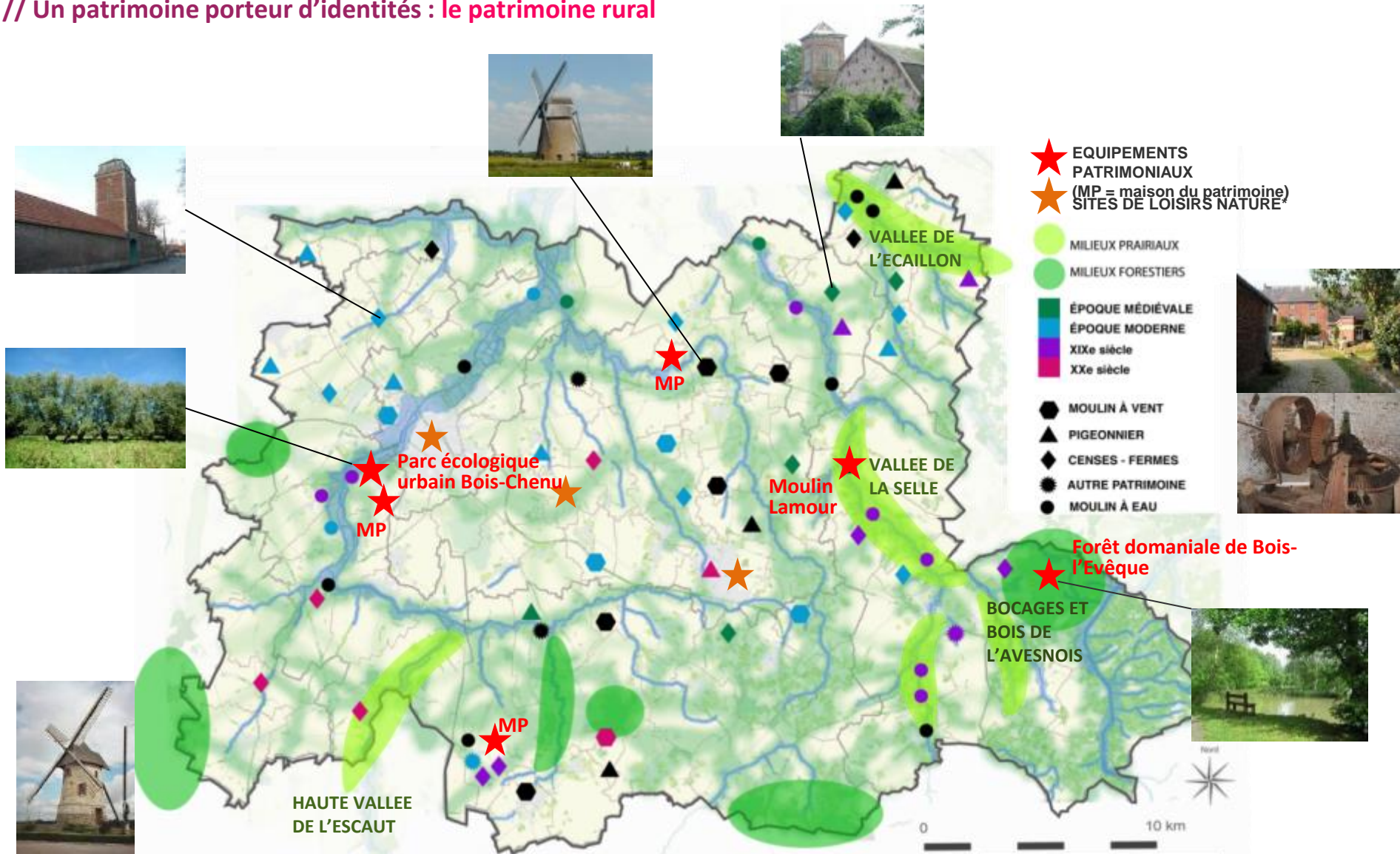
// Un patrimoine à potentiel multiple : le patrimoine religieux



// Un patrimoine porteur d'identités : industries et savoir-faire

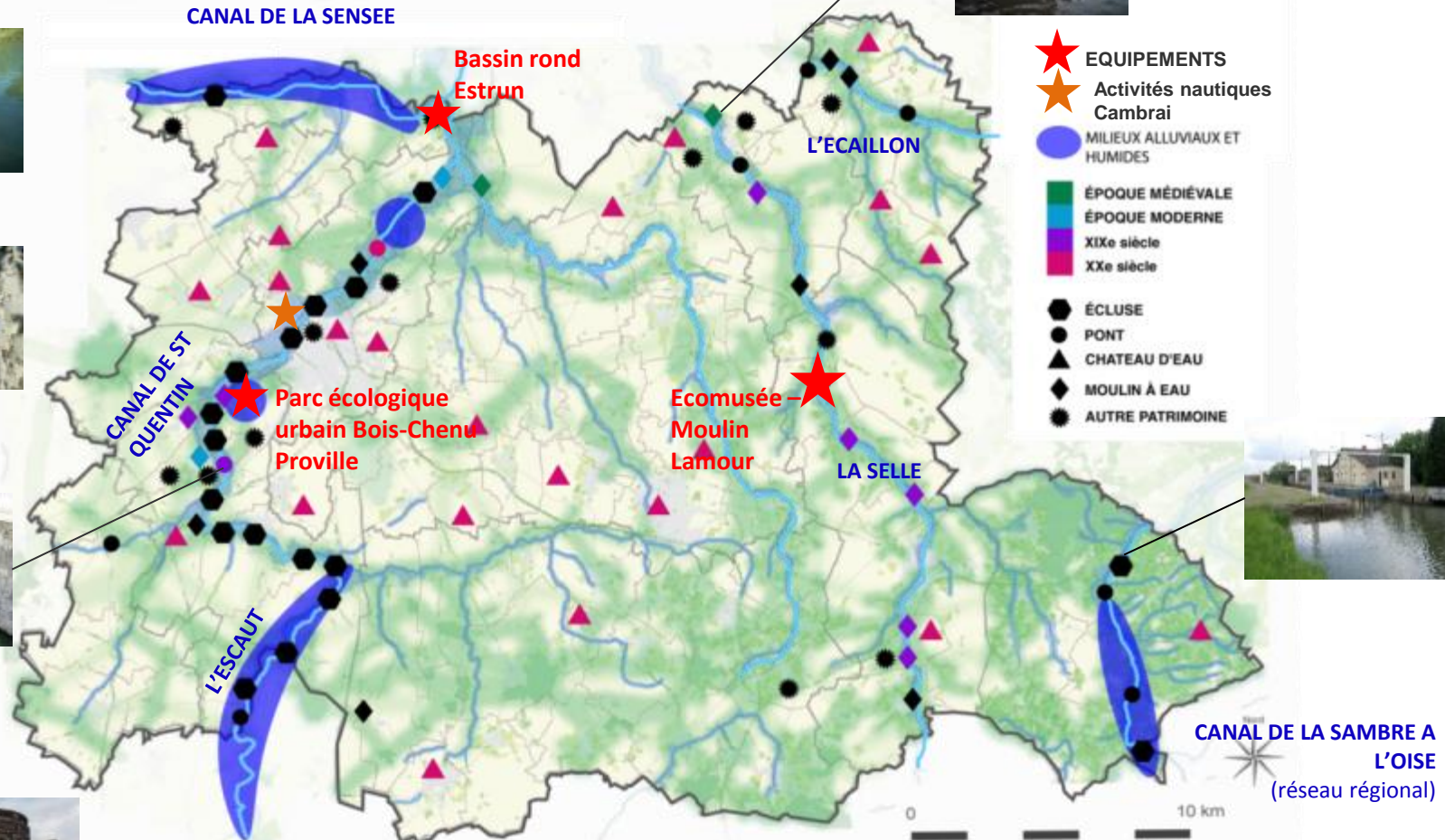


// Un patrimoine porteur d'identités : le patrimoine rural



* Jardin public de Cambrai, base de loisirs du Val Riot à Caudry, parc animalier d'Estourmel

// Un patrimoine porteur d'identités : autour de l'eau



Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines

// Objectifs :

- Permettre l'appropriation par tous des identités patrimoniales du territoire
- Permettre l'appropriation par tous des enjeux de protection des patrimoines

Objectif opérationnel	Référence action	Intitulé
1.1 : Signaler les patrimoines 1.4 : Editer et diffuser des outils à destination des publics	1.A	Concevoir et éditer un ou plusieurs outil(s) de sensibilisation portant sur l'intégralité du patrimoine du territoire, à destination des habitants (dont les scolaires)
1.1 : Signaler les patrimoines 1.2 : Communiquer sur les patrimoines et les démarches exemplaires	1.B	Valoriser les démarches exemplaires via les outils de communication existants
1.3 : Créer et faire vivre un « réseau d'ambassadeurs du patrimoine »	1.C	Mettre en place et animer un réseau d'ambassadeurs du patrimoine

1.A : Concevoir et éditer un ou plusieurs outil(s) de sensibilisation portant sur l'intégralité du patrimoine du territoire, à destination des habitants

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines
- Objectifs opérationnels :
 - 1.1 : Signaler les patrimoines
 - 1.4 : Editer et diffuser des outils à destination des publics

// Cibles

- Publics cibles : Habitants / Elus
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Concevoir et éditer un ou plusieurs outil(s) papier portant sur l'intégralité du patrimoine du territoire, à destination des habitants
- Contenu de l'action : Il s'agira d'éditer des outils de sensibilisation, présentant les patrimoines du Pays du Cambrésis à destination de ses habitants, afin de les sensibiliser à leurs valeurs.

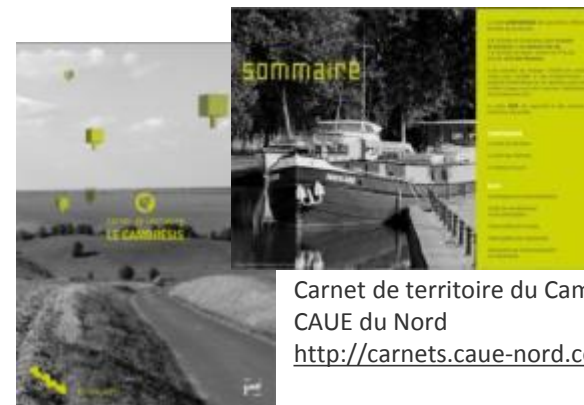
// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Monter des réunions de concertation (*2e semestre 2013*) pour définir les cibles prioritaires des outils :
 - Les habitants : pour lesquels le patrimoine est un repère identitaire, familier, souvent un élément du cadre de vie, paysage quotidien... ?
 - Les propriétaires de patrimoine ?
 - Les prescripteurs (enseignants) ?

- Le jeune public : primordial notamment sur les actions de sensibilisation permettant de pérenniser l'avenir ?
- Arbitrer entre la présentation par thématiques prioritaires (cf. action préalable) ou par éléments majeurs / caractéristiques des patrimoines.
- Concevoir l'outil / les outils : contenu développé en interne par le chargé de mission patrimoine =, prestataire pour le graphisme (*fin 2014 – début 2015*)
- Editer et diffuser l'outil / les outils auprès des publics cibles (distribution auprès des habitants / dans les écoles...) (*1er semestre 2015*)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : SVAH, réseau des ambassadeurs (*cf... action 1.C*)
- Partenaires externes et institutions supra : CAUE



Carnet de territoire du Cambrésis
CAUE du Nord
<http://carnets.caue-nord.com>

1.A : Concevoir et éditer un ou plusieurs outil(s) de sensibilisation portant sur l'intégralité du patrimoine du territoire, à destination des habitants

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du chargé de mission
- Graphisme : 4-5 K€ HT
- Edition 100 000 ex. dépliant couleur 8 pages : 10 K€ HT

// Impacts attendus

- Développement de la reconnaissance du patrimoine par les habitants et élus
- Prise de conscience collective progressive de ce qui constitue un patrimoine et de sa valeur

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation 6 mois après le lancement de l'outil : nombre d'exemplaires distribués
- Evaluation 1 an après le lancement de l'outil : réception par les publics cibles (enquête menée en interne)

Edition du service Patrimoine du Conseil Général de Seine-Saint-Denis
 Plaquette plutôt à destination des « professionnels » du patrimoine car contenu assez riche et précis
 Outil de connaissance et de sensibilisation au patrimoine selon des entrées thématiques, voire des monographies



Habiter le Solesmois – CC du Pays du Solesmois, Edition du CAUE du Nord en 2011
 Plaquette pédagogique à destination des habitants et des élus
 Outil de sensibilisation spécifique au patrimoine bâti pour inciter à une meilleure connaissance, reconnaissance, valorisation de ce patrimoine

1.B : Valoriser les démarches exemplaires via les outils de communication existants

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines
- Objectif opérationnel :
 - 1.2 : Communiquer sur les patrimoines et les démarches exemplaires

// Cibles

- Publics cibles : Habitants / Elus
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Valoriser les démarches exemplaires via les outils de communication existants
- Contenu de l'action : Le Pays met en avant, signale et communique sur les projets patrimoniaux « exemplaires » :
 - Les projets techniquement exemplaires (labellisés, soutenus par un dispositif institutionnel, ayant un fonctionnement remarquable en matière d'insertion...)
 - Les projets ayant un fort rayonnement local et suscitant une reconnaissance notamment de la part des habitants (petits chantiers de bénévoles, réhabilitations réussies...)
 - Les grands projets ayant un impact culturel et touristique fort (par exemple, le futur laboratoire culturel de Cambrai...)
- Ces projets font l'objet d'actions de mise en avant auprès des habitants par le Pays du Cambrésis :
 - Insertion dans la communication institutionnelle du Pays du

Cambrésis (site web et édition papier La lettre du Cambrésis) d'une rubrique rédactionnelle « projets patrimoniaux »

- Signalement des prix patrimoniaux par la coordination de la mise en place des plaques liées

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Communication institutionnelle :
 - Mise en place d'une procédure de communication de la part des partenaires des listes de projets soutenus / labellisés
 - Conception de la rubrique « projet patrimoniaux » par le chargé de communication (*premier semestre 2013*)
 - Définition du rythme de publication de la rubrique
 - Définition de la ligne éditoriale (sujets traités, ton utilisé)
 - Définition du format de la rubrique (nombre de signe, mise en page, illustrations...)
 - Définition des spécificités techniques pour la version web (intégration dans l'arborescence du site, format de la page, langage de programmation...)
 - Choix par un collège de communication des projets à valoriser, rédaction par le chargé de communication et publication d'une première édition de la rubrique (*premier semestre 2013*)
 - Alimentation de la rubrique à chaque parution de l'édition papier et renouvellement du site internet selon le même rythme



Mise en avant des projets d'aménagement sur le site Internet du Cateau-Cambrésis

1.B : Valoriser les démarches exemplaires via les outils de communication existants

- Coordination de la mise en place des plaques liées aux prix patrimoniaux :
 - Recensement par le chargé de communication, puis par le chargé de mission Patrimoine des projets de restauration labellisés par la Fondation du Patrimoine ou ayant obtenu des prix distinguant la qualité du projet de restauration (*deuxième semestre 2013 – premier semestre 2014*)
 - Coordination entre les porteurs de projets et la Région pour l'obtention, la diffusion et le contrôle de la pose des plaques

- Moyen d'évaluation :
 - Croissement du nombre et de la qualité des projets présentés



Plaque à poser pour les restaurations aidées via le partenariat Région / Fondation du Patrimoine

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de communication
- Acteurs internes au territoire : /
- Partenaires externes et institutions supra : CG, Région, Fondation du Patrimoine, DRAC, CAUE

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail

// Impacts attendus

- Développement de la reconnaissance du patrimoine par les habitants et élus
- Prise de conscience collective progressive de ce qui constitue un patrimoine et de sa valeur
- Développement de bonnes pratiques et réflexes lors de démarches de restauration / réhabilitation et de valorisation du patrimoine

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation après 1 an (*deuxième semestre 2014*)



Lettre d'information régionale de La Fondation du Patrimoine (septembre 2012)

1.C : Mettre en place et animer un réseau d'ambassadeurs du patrimoine

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Sensibiliser les publics à la valeur et au potentiel des patrimoines
- Objectif opérationnel :
 - 1.3 : Créer et faire vivre un « réseau d'ambassadeurs du patrimoine »

// Cibles

- Publics cibles : Associations / Acteurs privés / Acteurs institutionnels / Habitants
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Mettre en place et animer le réseau des ambassadeurs du patrimoine du Cambrésis
- Contenu de l'action : Création et animation d'un « réseau des ambassadeurs » rassemblant acteurs institutionnels, privés et associatifs du patrimoine à l'échelle du Cambrésis.

Les ambassadeurs seront des référents locaux sur les questions patrimoniales **en matière de protection, restauration, conservation** ; il y en aura au moins un sur chaque commune. Leur rôle est avant tout de renvoyer vers les interlocuteurs et outils professionnels existants.

Ils disposent d'outils réalisés en collaboration avec des professionnels et sont tenus au courant des contacts et de l'organisation mise en place à l'échelle du territoire sur ces questions.

Ils répondent à une charte garantissant la qualité et le caractère fédérateur des actions menées.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Identification des « ambassadeurs du patrimoine » par le SVAH (*deuxième semestre 2013 – premier semestre 2014*)
 - Prise de contacts et organisation de réunions avec l'ensemble des acteurs concernés (associations, bénévoles...)
 - Elaboration conjointe d'une charte d'engagement de l'ambassadeur, précisant les rôles, missions, droits et avantages des ambassadeurs
 - Création et diffusion d'un annuaire des ambassadeurs
- Coordination et animation du réseau par le chargé de mission (*deuxième semestre 2014*)
 - Déclinaison de la « charte d'engagement » en « charte de réseau »
 - Mise en œuvre d'actions communes :
 - Mise en place d'un programme de formation et organisation de journées de partage d'expérience
 - Création d'outils de connaissance (*cf... action 4.B*) et de sensibilisation au patrimoine (*cf... action 1.A*)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : SVAH pour la mise en place du réseau, puis Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : OT, associations, bénévoles
- Partenaires externes et institutions supra : /

1.C : Mettre en place et animer un réseau d'ambassadeurs du patrimoine

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du SVAH, puis du chargé de mission Patrimoine pour la mise en place
- Budget annuel pour l'animation du réseau (formations, éducteurs...) : 10 K€ HT

NB : les outils développés dans le cadre de l'action 1.A sont utilisés par le réseau

// Impacts attendus

- Partage de l'information par tous les acteurs, cohérence de l'ensemble des actions à mener, renforcement de l'impact des actions individuelles
- Identification de personnes et de structures ressources sur l'ensemble du territoire du Pays du Cambrésis
- « Professionnalisation » collective des acteurs institutionnels, privés et associatifs du patrimoine

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation après la première année de fonctionnement du réseau (*deuxième semestre 2015*)
- Moyen d'évaluation :
 - Implication des associations et bénévoles dans le réseau
 - Succès des actions de formation et de « professionnalisation »
- Evaluation après la mise en place des outils de sensibilisation (*2016*) et de connaissance (*2017*)
- Moyen d'évaluation :
 - Implication des associations et bénévoles dans les projets
 - Richesse des outils développés et succès auprès des publics cibles



Réseau des ambassadeurs du patrimoine « biodiversité et paysages » du Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise : un réseau d'acteurs institutionnels, privés et associatifs partageant une charte et des outils



Les outils mis à disposition des membres du réseau lors de leur signature de la charte : une carte des éléments patrimoniaux et caractéristiques du territoire et une mallette pédagogique

Être un acteur ressource central pour la protection et la sauvegarde des patrimoines sur tout le territoire

// Objectifs :

- Veiller à la conservation de tous les patrimoines
- Permettre l'augmentation du nombre de réhabilitations de qualité

Objectifs opérationnels	Référence action	Intitulé
2.1 : Créer et diffuser des ressources partagées sur la protection et la sauvegarde des patrimoines	2.A	Fournir un appui technique aux maîtrises d'ouvrage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine
2.2 : Prendre en compte le patrimoine dans les documents d'urbanisme		
2.3 : Restaurer le patrimoine en péril ou en lien avec des projets de valorisation	2.B	Créer une « boîte à outils », en ligne et en format papier (annuaire des techniciens, fiches pratiques par projet, dossiers de subvention à remplir etc...)
3.4 : Se donner les moyens du partage d'informations et de l'enrichissement global des compétences		
2.2 : Prendre en compte le patrimoine dans les documents d'urbanisme	2.C	Sensibiliser et conseiller en particulier sur la mise en place de règlements intercommunaux de publicité et enseignes

2.A : Fournir un appui technique aux maîtrises d'ouvrage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Être un acteur ressource central pour la protection et la sauvegarde des patrimoines sur tout le territoire
- Objectifs opérationnels :
 - 2.1 : Créer et diffuser des ressources partagées sur la protection et la sauvegarde des patrimoines
 - 2.2 : Prendre en compte le patrimoine dans les documents d'urbanisme
 - 2.3 : Restaurer le patrimoine en péril ou en lien avec des projets de valorisation
 - 3.4 : Se donner les moyens du partage d'informations et de l'enrichissement global des compétences

// Cibles

- Publics cibles : Collectivités / Propriétaires publics ou privés
- Patrimoine concernés : Patrimoine bâti / Patrimoine naturel et paysager

// Description et contenu

- Objet de l'action : Fournir un appui technique aux maîtrises d'ouvrage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine
- Contenu de l'action : Prise de compétence au niveau du Pays sur une mission d'appui technique aux maîtrises d'ouvrage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine

Il s'agit de pallier le manque d'ingénierie du territoire pour mener à bien les projets de protection, de restauration et/ou de réhabilitation des patrimoines, de même que pour définir les règles de l'aménagement raisonné des abords des patrimoines non labellisés.

Il s'agit donc de créer collectivement les ressources humaines (appui technique aux différents porteurs de projets) permettant la mise en œuvre des projets.

Le Pays ne disposant pas des ressources internes nécessaires, cette création de mission entrainera une création de poste et le recrutement d'un Chargé de mission Patrimoine (*cf.. action MOYENS*)

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Recrutement, conduit par le Chef de projet Pays, d'un Chargé de mission Patrimoine (2013), ayant notamment en charge l'accompagnement humain des projets
- Accompagnement aux porteurs de projets, sur leur demande
 - Accompagnement des collectivités en faisant la demande pour la prise en compte du patrimoine dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (notamment PLU intercommunaux ou AVAP)
 - Accompagnement technique au montage des dossiers de subvention pour les restaurations, au suivi des études, à la sélection des entreprises (restaurations / réhabilitations)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chef de projet Pays, puis Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : /
- Partenaires externes et institutions supra : /

2.A : Fournir un appui technique aux maîtrises d'ouvrage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine

// Moyens à mobiliser

- Salaire du chargé de mission (*cf. action MOYENS*)

// Impacts attendus

- Création d'une compétence technique sur le territoire en termes de protection, de restauration et/ou de réhabilitation des patrimoines
- Identification par tous les acteurs du territoire d'un interlocuteur référent sur ces questions
- Impulsion et coordination d'actions cohérentes à l'échelle du Pays d'actions de protection et de sauvegarde du patrimoine

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation indirecte de l'action : évaluation des actions mises en œuvre par le Chargé de mission Patrimoine (*cf... fiches actions correspondantes*)

2.B : Créer une « boîte à outils », en ligne et en format papier

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Être un acteur ressource central pour la protection et la sauvegarde des patrimoines sur tout le territoire
- Objectifs opérationnels :
 - 2.1 : Créer et diffuser des ressources partagées sur la protection et la sauvegarde des patrimoines
 - 2.2 : Prendre en compte le patrimoine dans les documents d'urbanisme
 - 2.3 : Restaurer le patrimoine en péril ou en lien avec des projets de valorisation
 - 3.4 : Se donner les moyens du partage d'informations et de l'enrichissement global des compétences

// Cibles

- Publics cibles : Collectivités / Propriétaires publics ou privés / Equipements / Associations
- Patrimoine concernés : Patrimoine bâti / Patrimoine naturel et paysager

// Description et contenu

- Objet de l'action : Créer une « boîte à outils », en ligne et en format papier (annuaire des techniciens, fiches pratiques par projet, dossiers de subvention à remplir etc...)
- Contenu de l'action : Création d'une « boîte à outils », en ligne et en format papier, à destination des porteurs de projets publics et privés qui souhaitent initier une action de restauration, réhabilitation d'un patrimoine (bâti ou paysager)

Il s'agit de rassembler en un outil (site web, édition papier) l'ensemble des informations pratiques, techniques, juridiques nécessaires aux porteurs de projets.

Cette boîte à outils est également destinée au réseau des ambassadeurs du patrimoine afin de mettre à leur disposition les éléments clés concernant la sauvegarde et la restauration du patrimoine.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Rassemblement par le chargé de mission Patrimoine de l'ensemble des données et informations pratiques, techniques, juridiques nécessaires (*deuxième semestre 2014*)
 - Annuaire des techniciens chargés de mission patrimoniales à l'échelle du Pays et des territoires supra
 - Annuaire des entreprises habilitées sur le patrimoine présentes sur le territoire du Pays ou dans les départements limitrophes
 - Synthèse selon les types de projets :
 - Des aides financières ou techniques
 - Des réglementations juridiques
 - Des modes opératoires privilégiés
- Définition du format de publication de la version papier et des spécificités techniques pour la version web (*premier semestre 2015*)
- Publication de la version papier, mise en ligne de la version web (*premier semestre 2015*)
- Sur le long terme, mise à jour de la boîte à outils et travail de référencement auprès des utilisateurs

2.B : Créer une « boîte à outils », en ligne et en format papier

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : Associations
- Partenaires externes et institutions supra : Région, CAUE

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du chargé de mission Patrimoine
- Edition 200 ex. couleur 100 pages : 3 K€ HT
- Développement d'une plateforme web à partir d'un site existant pour la mise en ligne : 1-2 K€ HT

// Impacts attendus

- Développement de bonnes pratiques et réflexes lors de démarches de restauration / réhabilitation et de valorisation du patrimoine
- Développement des compétences sur le territoire en termes de protection, de restauration et/ou de réhabilitation des patrimoines

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation après la première année de création de la boîte à outils (*deuxième semestre 2016*)
- Moyen d'évaluation :
 - Sollicitation de la boîte à outils par les porteurs de projets
 - Amélioration de la qualité des projets réalisés



Préserver et valoriser le petit patrimoine rural - Edition du PNR de l'Avesnois en 2005
Conseils et recommandations à destination des élus et particuliers possédant du petit patrimoine bâti

- Recommandations générales sur la démarche et les étapes nécessaires
- Recommandations particulières par typologie de patrimoine
- Contacts et adresses utiles (y compris soutiens financiers)

2.C : Sensibiliser et conseiller en particulier sur la mise en place conjointe de règlements intercommunaux de publicité et enseignes

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Être un acteur ressource central pour la protection et la sauvegarde des patrimoines sur tout le territoire
- Objectif opérationnel :
 - 2.2 : Prendre en compte le patrimoine dans les documents d'urbanisme

// Cibles

- Publics cibles : Collectivités
- Patrimoine concernés : Patrimoine bâti / Patrimoine naturel et paysager

// Description et contenu

- Objet de l'action : Sensibiliser en particulier à la mise en place conjointe de règlements intercommunaux de publicité et enseignes, et accompagner les communautés de communes
- Contenu de l'action : action de sensibilisation des intercommunalités à la nécessité de mettre en place de règlements intercommunaux de publicité et enseignes, et accompagnement technique dans la démarche.

Il s'agit d'entamer une démarche pour pallier l'absence de prise en compte du patrimoine dans les documents d'urbanisme.

La première action en ce sens est de réduire les pollutions visuelles du patrimoine paysager et bâti, causées par la non-réglementation actuelle des publicités et enseignes (et notamment au niveau des entrées de villes).

Il s'agit donc d'aider les Communautés de Communes à élaborer conjointement un règlement des publicités et enseignes applicables

sur le territoire, de manière à établir une réglementation homogène à l'échelle du Pays.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Initiation et animation par le chargé de mission Patrimoine d'une démarche de concertation pour élaborer ces règlements (*premier semestre 2016*)
 - Prise de contacts et organisation de réunions avec l'ensemble des acteurs concernés par une intercommunalité (chargé de mission « urbanisme », ABF, CAUE, éventuellement associations impliquées sur le territoire de l'intercommunalité)
 - Elaboration conjointe du règlement intercommunal de publicité et des enseignes
 - Accompagnement pour la rédaction du règlement, jusqu'à son approbation par le Conseil Communautaire (avant approbation par arrêté préfectoral)
- Renouvellement de l'action pour chaque Communauté de Communes du Pays du Cambrésis

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : Communautés de Communes, associations (ASPEC)
- Partenaires externes et institutions supra : Architecte des Bâtiments de France, CAUE

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du chargé de mission Patrimoine

2.C : Sensibiliser et conseiller en particulier sur la mise en place conjointe de règlements intercommunaux de publicité et enseignes

// Impacts attendus

- Développement de la reconnaissance du patrimoine par les élus : initiation d'une démarche d'intégration du patrimoine dans les documents d'urbanisme
- Amélioration du cadre de vie à l'échelle du Pays du Cambrésis : réduction de la pollution visuelle

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation dans chaque intercommunalité après la mise en œuvre du règlement de la publicité et des enseignes (2018)
- Moyen d'évaluation :
 - Amélioration de la qualité du cadre de vie et de la valeur du patrimoine paysager
 - Réduction de la pollution visuelle (notamment dans les entrées de ville)

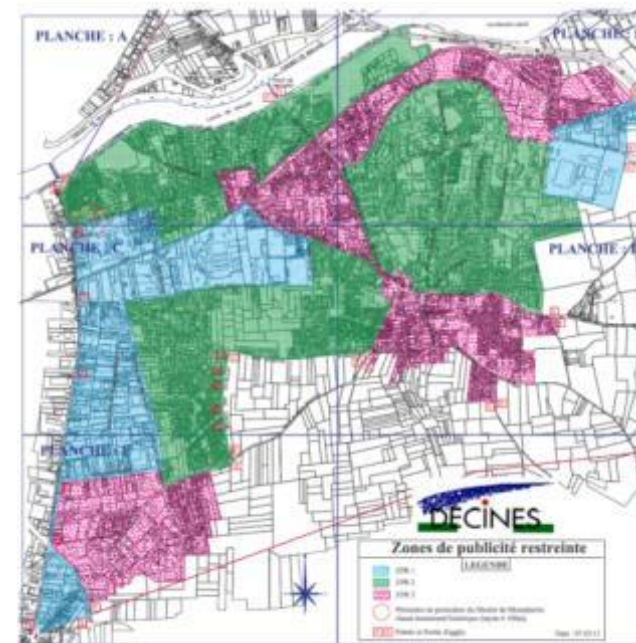


Nombreux panneaux à l'entrée de Cambrai – Photo prise par l'ASPEC



Schéma simplifié de la réglementation de la publicité et des enseignes de la ville de Décines (69)

Représentation graphique de la réglementation de la publicité et des enseignes à Décines



Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre

// Objectifs :

- Favoriser les projets de valorisation permettant une couverture équilibrée du territoire
- Favoriser les projets impliquant des acteurs en réseau

Objectifs opérationnels	Référence action	Intitulé
3.1 : S'appuyer sur la politique labellisée du réseau VPAH pour enclencher une valorisation globale sur le territoire	3.A	Accompagner techniquement les projets de valorisation / médiation sur le territoire hors périmètre inclus à la convention VAH, en partenariat étroit avec le SVAH
	3.B	Co-Piloter les dossiers de demande d'élargissement du périmètre labellisé dès lors que plusieurs intercommunalités seront concernées
3.2 : Développer les projets d'animation temporaire communs aux différents acteurs 3.3 : Développer l'offre culturelle hors des pôles et mettre en réseau les équipements	3.C	Encourager des animations temporaires sur le patrimoine (expositions, évènements), impliquant plusieurs acteurs et/ou irrigant le territoire
3.3 : Développer l'offre culturelle hors des pôles et mettre en réseau les équipements	3.D	Encourager le développement / redéploiement d'équipements patrimoniaux en lien avec les thématiques prioritaires
3.4 : Se donner les moyens du partage d'informations et de l'enrichissement global des compétences	3.E	Accompagner les équipements du territoire dans la mise en place d'un réseau de partage d'informations et ressources

3.A : Accompagner techniquement les projets de valorisation/médiation sur le territoire hors périmètre traité par le SVAH

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre
- Objectif opérationnel :
 - 3.1 : S'appuyer sur la politique labellisée du réseau VPAH pour enclencher une valorisation globale sur le territoire

// Cibles

- Publics cibles : Collectivités
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Accompagner techniquement les projets de valorisation / médiation sur le territoire hors périmètre inclus à la convention VAH, en partenariat étroit avec le SVAH
- Contenu de l'action : Il s'agira de faire bénéficier le territoire de la technicité et de la philosophie de la politique Ville d'Art et d'Histoire en place depuis 20 ans à Cambrai.

Lors du renouvellement de la convention VAH, des pistes d'actions et de travail sur un périmètre au moins élargi à celui de la CAC seront définis. Un élargissement du label au moins au périmètre de la CAC est envisagé dans un second temps.

La mise en place d'une mission de valorisation patrimoniale par le Pays dans ce même temps permettra d'enclencher une dynamique concertée sur le territoire, selon les orientations du document cadre et de celles développées par le service VAH et en s'appuyant sur les compétences de ce dernier :

- Accompagner les projets de valorisation des acteurs du territoire
- Mettre en place des actions de médiation

Le chargé de mission Patrimoine du Pays (*cf. action MOYENS*) prolongera et complètera les actions du SVAH sur le territoire non concerné par la convention VAH puis VPAH.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Recrutement d'un Chargé de mission Patrimoine (*2013*)
- Accompagnement et animation des projets :
 - Pilotage et coordination de missions scientifiques, en lien avec les projets de valorisation (*cf... action 4.A*)
 - Préparation et animation des comités de sélection des animations temporaires soutenues (*cf... action 3.C*)
 - Préparation et animation des comité de sélection, le suivi et l'accompagnement des projets soutenus de requalification des équipements secondaires et de mise en interprétation du patrimoine (*cf... action 3.D*)
 - L'accompagnement des équipements dans la mise en place d'outils de réseaux (*cf. action 3.E*)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chef de projet Pays, puis Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : SVAH, communautés de communes
- Partenaires externes et institutions supra : DRAC

3.A : Accompagner techniquement les projets de valorisation/médiation sur le territoire hors périmètre traité par le SVAH

// Moyens à mobiliser

- Salaire du chargé de mission (*cf. action MOYENS*)
- Budget annuel dédié aux animations hors périmètre : 15-20 K€ HT

// Impacts attendus

- Développement des projets de valorisation et d'animation des patrimoines, hors périmètre concerné par la convention VAH puis VPAH
- Développement de la reconnaissance du patrimoine par les habitants et élus
- Prise de conscience collective progressive de ce qui constitue un patrimoine et de sa valeur

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation indirecte de l'action : évaluation des actions mises en œuvre par le Chargé de mission Patrimoine (*cf... fiches actions correspondantes*)

3.B : Co-Piloter les dossiers de demande d'élargissement du périmètre labellisé sur plusieurs intercommunalités

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre
- Objectif opérationnel :
 - 3.1 : S'appuyer sur la politique labellisée du réseau VPAH pour enclencher une valorisation globale sur le territoire

// Cibles

- Publics cibles : Collectivités
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Piloter les dossiers de demande d'élargissement du périmètre labellisé, dès lors que plusieurs intercommunalités seront concernées
- Contenu de l'action : Accompagner la constitution des dossiers de candidature pour l'élargissement du périmètre labellisé Pays d'Art et d'Histoire à plusieurs intercommunalités, dès lors que les actions de sensibilisation (partie 1), de protection et sauvegarde (partie 2) sont suffisamment engagées et que lesdites collectivités en font la demande.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- 1. Mobiliser les acteurs concernés : constituer un comité de pilotage « labellisation PAH » et un comité scientifique
- 2. Effectuer les études préalables et dresser le bilan des actions menées

Actualiser les études de connaissance préalables :

- Actualiser la présente étude sur l'histoire, le patrimoine bâti, naturel et immatériel, en lien avec l'étude existante sur le périmètre déjà labellisé. Mettre en évidence la continuité historique et géographique, ainsi que la cohérence patrimoniale du territoire
- Identifier les pôles de concentration patrimoniale nécessitant des protections / les patrimoines bâtis non protégés nécessitant des protections
- Actualiser l'état des lieux réalisé pour la présente étude des actions liées au patrimoine sur le territoire

Dresser le bilan des actions du plan d'actions engagées ou menées à termes, et de leurs impacts

► *Transmettre un premier rapport « portrait historique et patrimonial du territoire / état des lieux des actions liées au Patrimoine » à la DRAC*

- 3. Définir une stratégie de mise en œuvre du label : dans le cadre validé du document cadre, définir les axes de la mise en œuvre du label sur le territoire concerné
- *Déposer la demande de labellisation.*

3.B : Co-Piloter les dossiers de demande d'élargissement du périmètre labellisé sur plusieurs intercommunalités

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chef de projet Pays et chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : SVAH, communautés de communes concernées
- Partenaires externes et institutions supra : DRAC

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail des agents du Pays
- *Le cas échéant, mission d'actualisation de l'état des lieux et de définition d'une stratégie spécifique à l'échelon du périmètre que l'on souhaite labelliser : 20-40K€ HT (selon le périmètre et l'obsolescence de la présente étude)*

// Impacts attendus

- Accord sur l'élargissement du périmètre labellisé

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation 1 an après le démarrage du travail collaboratif sur le dossier : état d'avancement du dossier
- Evaluation 2 ans après le démarrage du travail collaboratif sur le dossier : aboutissement de la démarche

Remarque sur le périmètre :

La convention VPAH concrétise une volonté politique forte de s'engager dans une dynamique fondée à la fois sur la qualité patrimoniale, la gestion des patrimoines sur un territoire et le développement de projets de valorisation. La continuité historique et patrimoniale est réelle sur tout le territoire du Pays du Cambrésis (cf. partie 1). L'élargissement du label à l'ensemble du territoire n'est pas encore possible du fait d'une temporalité différente selon les secteurs du territoire de la prise en compte de la question de la gestion du patrimoine.

La mise en œuvre d'une dynamique de développement patrimonial sur tout le territoire permettra éventuellement une labellisation à terme sur l'ensemble du Pays.

3.C : Encourager des animations temporaires sur le patrimoine, impliquant plusieurs acteurs et/ou irrigant le territoire

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre
- Objectifs opérationnels :
 - 3.2 : Développer les projets d'animation temporaire communs aux différents acteurs
 - 3.3 : Développer l'offre culturelle hors des pôles et mettre en réseau les équipements

// Cibles

- Publics cibles : Habitants / Touristes (priorisation selon les projets)
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Encourager des animations temporaires sur le patrimoine (expositions, évènementiels), impliquant plusieurs acteurs et/ou irrigant le territoire
- Contenu de l'action : Accompagner techniquement et soutenir financièrement les animations temporaires sur le patrimoine communes à plusieurs acteurs, multi-sites ou itinérantes, dans l'optique d'une harmonisation de l'offre culturelle sur le territoire à destination des habitants
 - Sur la base d'appels à projets, et donc sur sollicitation des acteurs
 - En participant en amont à la création de l'animation, pour un enrichissement qualitatif global des propositions

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Dans un premier temps (*2e semestre 2013*), accompagnement humains des projets, notamment au montage des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels
- Définition affinée du dispositif (*2e semestre 2014*)
 - Critères de sélection des projets :
 - les projets doivent impliquer plusieurs acteurs
 - Les projets doivent concerner le patrimoine dans son acception large. Le cas échéant, la priorité est donnée aux projets portant sur les **thématiques prioritaires** définies (*cf... action préalable*)
 - Les projets doivent s'adresser en partie ou complètement aux habitants
 - Le financement est conditionné à l'accompagnement technique des projets, de ce fait, le délai de soumissionnement est de 1 à 2 ans avant la date prévue pour l'animation (selon la nature de l'animation et le délai de préparation induit : dans tous les cas, le délai doit permettre un enrichissement qualitatif des projets par la mobilisation d'une ingénierie technique)
 - Autres critères, le cas échéant
 - Modalités du co-financement (plafond maximum, pourcentage du financement)
 - Obligations de la fédération d'acteurs soutenus (remise d'un bilan, mention du Pays sur les documents de communication etc...)

3.C : Encourager des animations temporaires sur le patrimoine, impliquant plusieurs acteurs et/ou irrigant le territoire

- Communication sur le dispositif (lettre du Cambrésis) et premier appel à projets (*fin 2014*)
- Organisation d'un comité de sélection des projets (1 ou 2 projets par an) (*début 2015*)
- Participation au pilotage et accompagnement technique tout au long de la préparation du projet

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : OT, Communautés de communes
- Partenaires externes et institutions supra : Région + à définir selon les modalités précises du co-financement

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail
- Mise en place d'un comité de sélection des projets (*à long terme, commun aux actions 3.C et 3.D ?*)
- Budget annuel de soutien des projets : 15-20 K€ HT

// Impacts attendus

- Augmentation du nombre de projets sur le patrimoine impliquant plusieurs acteurs et concernant plusieurs communautés de communes
- Augmentation de la qualité globale des animations sur le patrimoine

// Délai et moyen d'évaluation

- Première évaluation suite au premier appel à projets et mise à jour

- tous les ans : nombre, qualité et ambition des dossiers reçus, étendue du territoire concerné
- Evaluation de chaque projet sur la base de bilan remis par les porteurs du projet : quantitatif (fréquentation, budget...) et qualitatif (participation des habitants, qualité de l'évènement...)

Trésors et Mémoires du Cambrésis,
exposition inter-associations sur le
patrimoine du Cambrésis



3.D : Encourager le développement / redéploiement d'équipements patrimoniaux en lien avec les thématiques prioritaires

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre
- Objectif opérationnel :
 - 3.3 : Développer l'offre culturelle hors des pôles et mettre en réseau les équipements

// Cibles

- Publics cibles : Touristes, habitants
- Patrimoine concernés : mobilier, bâti, naturel

// Description et contenu

- Objet de l'action : Encourager le développement / redéploiement d'équipements patrimoniaux en lien avec les thématiques prioritaires
- Contenu de l'action : Il s'agira de soutenir techniquement et financièrement les études liées aux projets :
 - les études de requalification des équipements secondaires, dès lors que ces derniers sont amenés à s'intégrer dans des réseaux thématiques :
 - Études de définition et faisabilité
 - Études de programmation
 - Études de maîtrise d'œuvre, le cas échéant et à hauteur des budgets mobilisables
 - les études préalables et de conception pour la mise en interprétation du patrimoine, l'aide étant conditionnée par une ouverture minimale au public du site :

- Interprétation fixe (panneaux...)
- Outils de visite (papier, numérique...)

Il s'agira en participant au développement de réseaux et en contribuant au développement de nouvelles offres de favoriser le développement culturel équilibré, en premier lieu à destination des habitants, et de donner à voir le patrimoine pour une connaissance et une reconnaissance.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Définition affinée du dispositif (2016)
 - Critères de sélection des projets :
 - Pour les projets en lien avec des réseaux, la définition du réseau thématique doit être engagée, une tête de réseau notamment identifiée
 - L'équipement doit porter sur une des thématiques prioritaires définies (cf. action préalable)
 - Autres critères, le cas échéant
 - Modalités du co-financement (plafond maximum, pourcentage du financement)
 - Délai de soumission des candidatures
 - Obligations de l'acteur soutenu (remise d'un bilan, mention du Pays sur les documents de communication etc.)
- Intégration du dispositif à la « boîte à outils » (cf. action 2.B)
- Communication sur le dispositif auprès des équipements, des partenaires et des élus
- Organisation d'un comité de sélection des projets (1 projet par an)
- Participation au comité de pilotage de l'étude co-financée

3.D : Encourager le développement / redéploiement d'équipements patrimoniaux en lien avec les thématiques prioritaires

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : équipements et tutelles
- Partenaires externes et institutions supra : Département, Région, DRAC

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail
- Mise en place d'un comité de sélection des projets
- Budget annuel de soutien des projets : 30K€ HT

// Impacts attendus

- Maillage du territoire en équipements relais
- Prise de conscience collective progressive de ce qui constitue un patrimoine et de sa valeur

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation de chaque projet de manière indépendante :
 - Aboutissement de l'étude
 - Aboutissement (mise en œuvre) du projet
 - Participation des autres financeurs



Panneaux et cartels amovibles, Basilique de Saint-Denis

Panneau extérieur accessible aux malvoyants, cathédrale d'Albi



Support papier à la visite, appartement témoin Perret, SVAH du Havre



Circuit patrimonial en extérieur qr-codes / smartphones, Barbâtre



Musée des dentelles de Caudry, en cours de labellisation Musée de France : future tête d'un réseau patrimoine textile en Cambrésis ?



Application Smartphone à destination du grand public sur la thématique du patrimoine industriel de Lyon

3.E Accompagner les équipements du territoire dans la mise en place d'un réseau de partage d'informations et ressources

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Suivre et accompagner les projets de valorisation permettant d'équilibrer l'offre
- Objectif opérationnel :
 - 3.4 : Se donner les moyens du partage d'information et de l'enrichissement global des compétences

// Cibles

- Publics cibles : Equipements
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Accompagner les équipements du territoire dans la mise en place d'un réseau de partage d'informations et ressources
- Contenu de l'action : Initiation, coordination et animation au niveau du Pays d'une démarche de multiplication des échanges entre les équipements et de partage des informations et moyens :
 - outils de partage d'informations systématiques (Intranet, réunions sur une base régulière...), pour permettre un meilleur fonctionnement des équipements : en particulier, les données issues des études des publics, les bases de données prestataires et freelances, de même que les programmations respectives doivent pouvoir être communiquées.
 - programmes de formation communs afin de mutualiser les coûts et organisation à leur demande de ces actions de formation (NB : formations financées par les équipements)

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Initiation et animation par le chargé de mission Patrimoine d'une démarche de concertation pour définir les modalités d'une charte commune ainsi que les besoins en matière de partage d'information (*deuxième semestre 2015*)
 - Prise de contacts et organisation de réunions avec l'ensemble des équipements concernés
 - Elaboration conjointe d'une charte qualité des équipements patrimoniaux du Cambrésis
 - Définition conjointe des besoins en matière de partage d'information, de manières de travailler ensemble, et des solutions techniques possibles pour y parvenir, par exemple :
 - Création d'un agenda partagé
 - Mise en place d'un Intranet
 - Organisation de réunions régulières sur des thématiques spécifiques (connaissance des publics, montage d'expositions temporaires...)
- Mise en place du dispositif permettant la sollicitation du Pays par les équipements pour la formation (*deuxième semestre 2015*)
- Sur sollicitation d'un ou de plusieurs équipements patrimoniaux, accompagnement dans le cadre de la mission "animation et valorisation" pour l'organisation de formations conjointes (*2016-2017*)
 - Élaboration d'un programme de formation concernant plusieurs sites et contacts d'autres équipements pouvant être intéressés par la formation
 - Contact des organismes de formation, établissement des devis et organisation du déroulé de la formation
 - Aide à l'élaboration des dossiers de demande de financement pour les formations

3.E Accompagner les équipements du territoire dans la mise en place d'un réseau de partage d'informations et ressources

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : Equipements, organismes de tutelle des équipements
- Partenaires externes et institutions supra : Département, Région, organismes de formation

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail
- Eventuellement, achat ou développement d'outils informatiques : 5K€ HT

// Impacts attendus

- Mise en place d'une démarche qualité pour l'ensemble des équipements, officialisée par la signature d'une charte
- Initiation d'un travail en réseau des équipements patrimoniaux du Cambrésis
- Professionnalisation collective des acteurs

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation après la première année suivant la signature de la charte qualité et la mise en place du dispositif d'accompagnement (*après 2017*)
- Moyen d'évaluation :
 - Amélioration globale de la qualité des équipements (accueil, prise en compte des visiteurs, contenus., services...)
 - Augmentation globale de la fréquentation des équipements

- Nombre de formations et d'agents ayant bénéficié de formation
- Utilisation et suivi des procédures de partage d'informations



Le réseau des musées des Alpes de Haute Provence :

- Un pass
- Un logiciel commun de gestion des collections
- Un appui de la conservation départementale via un conventionnement collectif...



Le réseau « Trésors et Merveilles de l'Aisne »

- Une sélection des membres sur des critères de qualité et dynamisme préétablis
- Une promotion et des formations communes
- Un partage des informations coordonné par un animateur dédié

Développer la connaissance transversale des patrimoines, accompagner la capitalisation de toutes les connaissances

// Objectifs :

- Développer les connaissances sur les patrimoines
- Rendre aisément accessibles les connaissances sur les patrimoines

Objectifs opérationnels	Référence action	Intitulé
4.1 : Lancer des missions de recherche en fonction des projets de valorisation	4.A	Solliciter des inventaires régionaux ou missionner (financer et piloter) des études scientifiques en vue des projets de valorisation sur l'ensemble du Pays
4.2 : Conserver et organiser la connaissance issue des recherches des différents acteurs	4.B	Participer à la conception et au développement d'un « portail de la connaissance » multi-contributeurs mis à disposition des acteurs
	4.C	Veiller au transfert de la connaissance vers un des pôles de ressources du territoire et mettre en place une indexation (bibliothèques et/ou web – cf... action 4.B)

4.A : Solliciter des inventaires régionaux ou missionner (financer et piloter) des études scientifiques

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Développer la connaissance transversale des patrimoines, accompagner la capitalisation de toutes les connaissances
- Objectif opérationnel :
 - 4.1 : Lancer des missions de recherche en fonction des projets de valorisation

// Cibles

- Publics cibles : Acteurs de la valorisation du patrimoine
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Solliciter des inventaires régionaux ou missionner (financer et piloter) des études scientifiques en vue des projets de valorisation sur l'ensemble du Pays
- Contenu de l'action : Initiation, pilotage et financement au niveau du Pays d'inventaires et de missions de recherche sur des **thématiques prioritaires** faisant l'objet d'un projet de valorisation

Il s'agit de développer la connaissance des patrimoines en fonction des projets de valorisation programmés, notamment dans le cadre d'opérations conjointes irrigant la majeure partie du territoire.

Dans ce cadre pourront être sollicitées des campagnes d'inventaires du Service régional de l'inventaire, des missions de recherche scientifique ou, plus en amont, des bourses d'étude en partenariat avec les universités d'histoire, histoire de l'art et/ou sociologie des universités de Lille ou de Valenciennes...

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Avant la prise de fonction du chargé de mission, première prise de contact par le SVAH avec des scientifiques et chercheurs afin d'initier un premier travail de recherche en fonction de la thématique identifiée comme prioritaire (Centenaire de la Grande Guerre, par exemple, ou Fénelon) (*deuxième semestre 2013*)
- Sollicitation par le chargé de mission patrimoine de missions de recherche financées et pilotées par le Pays du Cambrésis (*selon les projets*)
 - Prise de contact avec les chercheurs et scientifiques travaillant sur les sujets patrimoniaux concernés par la thématique prioritaire à approfondir
 - Elaboration conjointe d'un programme de recherches
 - Pilotage de l'avancée des travaux de recherche par le chargé de mission "animation et valorisation"
- Intégration des résultats du programme de recherche dans la manifestation événementielle liée (par exemple, publication du catalogue de l'exposition, intégrant les recherches menées sur le patrimoine concerné par l'exposition)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : /
- Partenaires externes et institutions supra : Région, DRAC, universités

4.A : Solliciter des inventaires régionaux ou missionner (financer et piloter) des études scientifiques

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du chargé de mission patrimoine
- Budget annuel : 5-10 K€ HT

// Impacts attendus

- Développement de la connaissance des patrimoines du Pays du Cambrésis de manière cohérente avec les projets de valorisation de ce patrimoine
- Enrichissement des projets de valorisation du patrimoine, développement de la qualité scientifique des manifestations

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation après la première mise en œuvre d'un programme de recherche dans le cadre d'une manifestation événementielle (2015-2016)
- Moyen d'évaluation :
 - Production d'un contenu scientifique de qualité lié à la manifestation (édition, conférence...)
 - Amélioration de la qualité scientifique des manifestations



Sphère, un projet européen de recherche en sciences sociales. Une exposition tout public présente les résultats de la recherche dans trois pays (France, Angleterre, Espagne).



Itinéraires du patrimoine
Inventaire régional



Pont-canal, XIXe
Noyelles-sur-Escaut



Maisons de Mulquiniers, Saulzoir

L'histoire des aménagements liés à l'eau, l'évolution des techniques du textile... des thèmes insuffisamment étudiés pouvant faire l'objet de valorisations globale.

4.B : Réfléchir au développement d'un « portail de la connaissance » multi-contributeurs

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Développer la connaissance transversale des patrimoines, accompagner la capitalisation de toutes les connaissances
- Objectif opérationnel :
 - 4.2 : Conserver et organiser la connaissance issue des recherches des différents acteurs

// Cibles

- Publics cibles : Acteurs de la valorisation du patrimoine / Chercheurs
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Réfléchir au développement d'un « portail de la connaissance » multi-contributeurs mis à disposition des acteurs
- Contenu de l'action : Il s'agira de définir collectivement un outil de partage et/ou diffusion des connaissances et ressources sur les patrimoines.
- Les publics cibles du portail doivent être dans un premier temps précisés :
 - Professionnels ou semi-professionnels du patrimoine : associations, chercheurs, professionnels de l'urbanisme et du cadre de vie, architectes, médiateurs culturels, artistes... ?
 - Réseau des ambassadeurs du patrimoine ?
 - Tous publics ?
- Plusieurs options / solutions techniques existent par ailleurs :
 - Un wiki
 - La plateforme développée par le CAUE...
- Le portail devra permettre :
 - Plusieurs niveaux d'accès (ressources accessibles à tous, aux

chercheurs uniquement...)

- De distinguer les ressources de provenance institutionnelle et professionnelle des ressources issues des recherches amateurs, sans pour autant minimiser la qualité et la valeur de ces dernières.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Monter des réunions de concertation (2014) pour finaliser la définition de l'outil
- Conception de l'outil en interne (notamment dans le cas de l'utilisation d'un cadre existant – wiki ou site du CAUE) ou par un prestataire. Dans tous les cas, une formule légère et peu coûteuse est privilégiée. (*fin 2015 – début 2016*)
- Communication auprès des potentiels contributeurs (*début 2016*)
- Mise à jour et modération au fur et à mesure du développement des ressources (cf. action 4.C)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : réseau des ambassadeurs, OT, tous les acteurs
- Partenaires externes et institutions supra : CAUE ?

// Moyens à mobiliser

- Mise en place d'un groupe de travail spécifique
- Développement du portail : 2-5 K€ HT (selon la formule choisie)
- Temps de travail du chargé de mission Patrimoine pour la modération des contributions

4.B : Réfléchir au développement d'un « portail de la connaissance » multi-contributeurs

// Impacts attendus

- Développement de la connaissance des patrimoines du Pays du Cambrésis
- Création d'un réseau de chercheurs - contributeurs

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation au bout d'un an : quantité et qualité des contenus mis en ligne, fréquentation du portail



Banque Numérique du Savoir d'Aquitaine

Un portail renvoyant vers d'autres sites Internet
 Valorisation des fonds patrimoniaux
 des équipements patrimoniaux
 Contribution de bénévoles inscrits dans des groupes de recherche



Wiki patrimoine de Saint-Herblain (Loire-Atlantique)



4.C : Veiller au transfert de la connaissance vers un des pôles de ressources du territoire et mettre en place une indexation

// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)

- Enjeu : Développer la connaissance transversale des patrimoines, accompagner la capitalisation de toutes les connaissances
- Objectif opérationnel :
 - 4.2 : Conserver et organiser la connaissance issue des recherches des différents acteurs

// Cibles

- Publics cibles : Acteurs de la valorisation du patrimoine / Chercheurs
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : Veiller au transfert de la connaissance vers un des pôles de ressources du territoire et mettre en place une indexation (bibliothèques et/ou web – cf... action 4.B)
- Contenu de l'action : Veille au niveau du Pays à ce que toutes les ressources et connaissances acquises sur le patrimoine soient conservés dans des pôles de ressources connus de tous.

Il s'agit de veiller à ce que les recherches des différents acteurs, notamment associatifs et en particulier dans le cadre de projets événementiels, soient conservés et indexés.

Pour cela, le Pays doit veiller à la mise en place d'outils de stockage, d'organisation des connaissances et d'un process d'archivage des ressources produites.

Il peut également veiller à ce qu'une démarche de numération des ressources soit engagés par les différents acteurs en charge de la conservation de ces ressources.

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Recensement par le chargé de mission patrimoine de l'ensemble des ressources existantes et identification de leur lieu de conservation (*deuxième semestre 2014*)
- Définition par le chargé de mission, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, d'un process d'archivage des ressources et connaissances existantes (*deuxième semestre 2015*)
 - Transfert vers un des pôles de ressources du territoire (médiathèques de Cambrai et Caudry, bibliothèque de Solesmes)
 - Transfert vers le « portail de la connaissance » (*cf... action 4. B*)
 - Mise en place d'un système d'indexation des ressources
- Veille au transfert des ressources au fur et à mesure de leur publication par le chargé de mission Patrimoine (*2015 - long terme*)

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Chargé de mission Patrimoine
- Acteurs internes au territoire : réseau de lecture publique (médiathèques comme têtes de réseau), SVAH, associations d'histoire, tous les acteurs
- Partenaires externes et institutions supra : CAUE

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail

4.C : Veiller au transfert de la connaissance vers un des pôles de ressources du territoire et mettre en place une indexation

// Impacts attendus

- Développement de la connaissance des patrimoines du Pays du Cambrésis
- Conservation et sauvegarde des publications et ressources sur le patrimoine du Cambrésis
- Recensement et développement de l'accessibilité de l'ensemble des connaissances existantes et produites sur le patrimoine

// Délai et moyen d'évaluation

- Evaluation après la première mise en œuvre du process de transfert des ressources disponibles et comparaison avec la somme de ressources disponibles avant (*premier semestre 2016*)
- Moyen d'évaluation :
 - Augmentation du volume de ressources disponibles
 - Amélioration de la facilité d'accès aux ressources pour les acteurs du patrimoine et pour le grand public
- Renouvellement de l'évaluation au fur et à mesure de l'enrichissement des pôles de ressources (*long terme*)

Action MOYENS :**Recrutement d'un chargé de mission Patrimoine, pour la mise en œuvre du plan d'actions****// Enjeux et objectif(s) opérationnel(s)**

- Enjeu : Tous
- Objectifs opérationnels : Tous

// Cibles

- Publics cibles : Habitants / Elus
- Patrimoine concernés : Tous

// Description et contenu

- Objet de l'action : recrutement d'un chargé de mission Patrimoine, pour la mise en œuvre du plan d'actions
- Contenu de l'action : Les actions listées dans le plan d'actions nécessitent la mise en place par le Pays de moyens humains dédiés :
 - Pour l'accompagnement technique des projets (*cf. actions 2.A, 3.A...*)
 - Pour l'animation et la coordination des acteurs sur le territoire (*cf. actions 1.C, 3.E...*)
 - Pour la conception des outils (*cf. actions 1.A, 2.B...*)

// Etapes et modalités de mise en œuvre

- Ecriture de la fiche de poste du chargé de mission, sur la base du plan d'actions validé (*1er semestre 2013*)
- Dépôt d'une offre d'emplois dans les réseaux dédiés
- Recrutement sur le 2nd semestre 2013 (*septembre 2013*)
- Introduction du chargé de mission auprès des acteurs du Patrimoine sur l'ensemble du territoire
- Prise de fonction

// Acteurs

- Agent en charge de l'action : Directeur du Pays
- Acteurs internes au territoire : /
- Partenaires externes et institutions supra : /

// Moyens à mobiliser

- Temps de travail du Directeur + RH
- Salaire chargé par an : 45 K€ HT ?

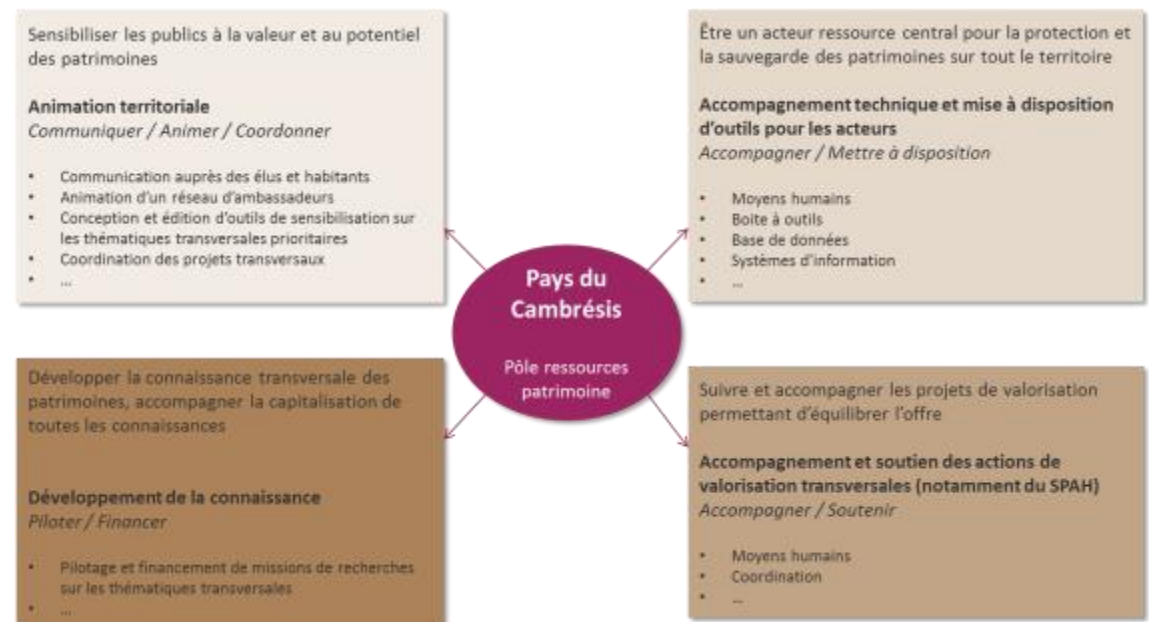


Schéma de la stratégie (cf. partie 1 du plan d'actions) : la fiche de poste du chargé de mission Patrimoine !



3. Calendrier et moyens de la mise en œuvre



Calendrier de mise en œuvre

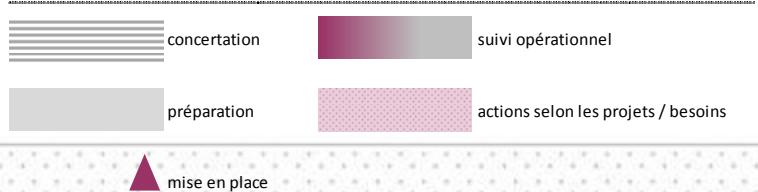
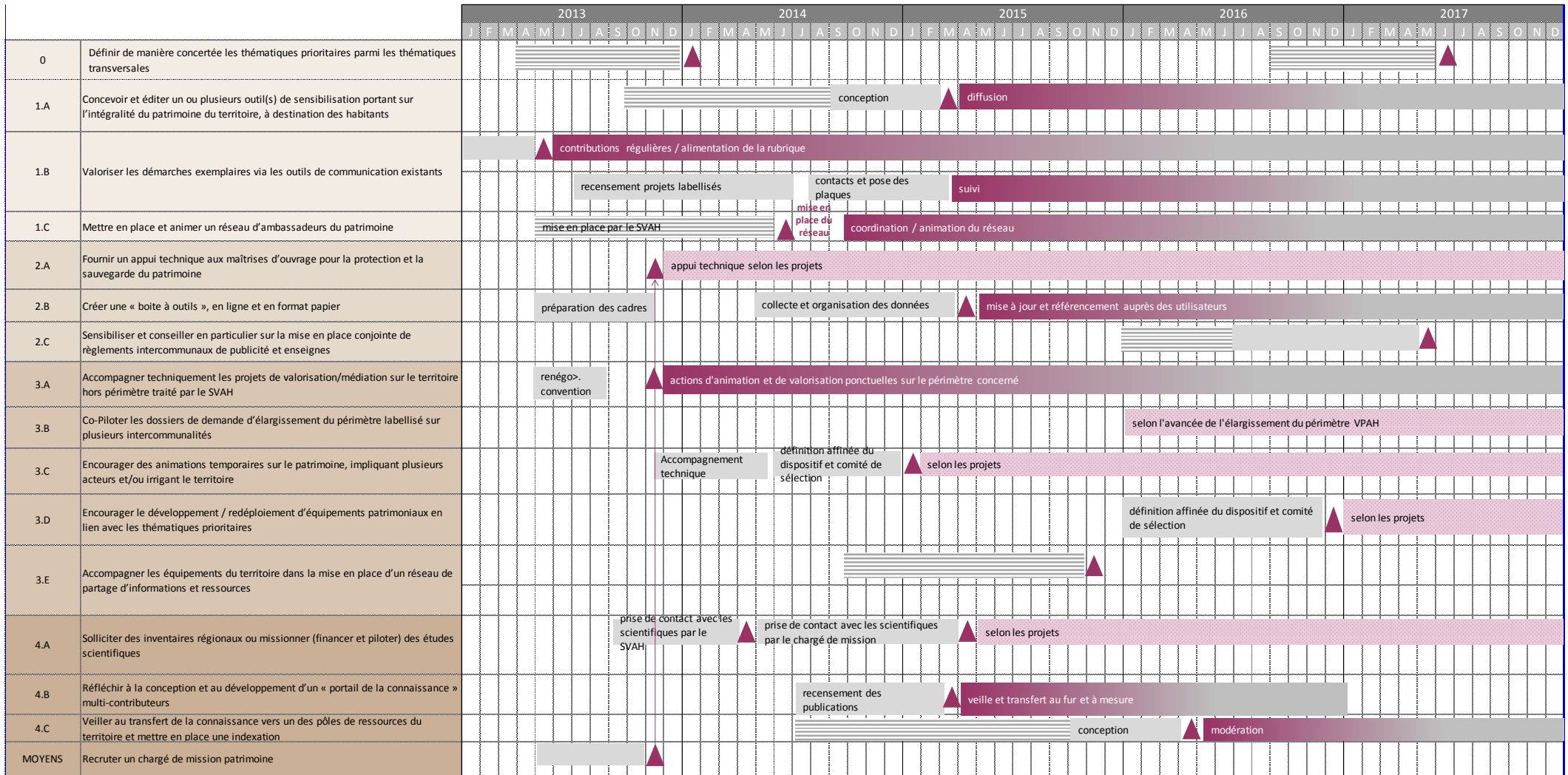


Tableau récapitulatif des moyens

		2013		2014		2015		2016		2017	
		Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
0	Définir de manière concertée les thématiques prioritaires parmi les thématiques transversales	temps de travail				Temps de travail				Temps de travail	
1.A	Concevoir et éditer un ou plusieurs outil(s) de sensibilisation portant sur l'intégralité du patrimoine du territoire, à destination des habitants			4-5K€	10K€				10K€		
1.B	Valoriser les démarches exemplaires via les outils de communication existants		temps de travail		temps de travail		temps de travail		temps de travail		temps de travail
1.C	Mettre en place et animer un réseau d'ambassadeurs du patrimoine	temps de travail	10K€		10K€		10K€		10K€		10K€
2.A	Fournir un appui technique aux maîtrises d'ouvrage pour la protection et la sauvegarde du patrimoine		temps de travail		temps de travail		temps de travail		temps de travail		temps de travail
2.B	Créer une « boîte à outils », en ligne et en format papier				temps de travail	1-2 K€	3K€				
2.C	Sensibiliser et conseiller en particulier sur la mise en place conjointe de règlements intercommunaux de publicité et enseignes								temps de travail		temps de travail
3.A	Accompagner techniquement les projets de valorisation/médiation sur le territoire hors périmètre traité par le SVAH		temps de travail		temps de travail 15K€		temps de travail 15K€				
3.B	Co-Piloter les dossiers de demande d'élargissement du périmètre labellisé sur plusieurs intercommunalités							Temps de travail 0-40K€		Temps de travail	
3.C	Encourager des animations temporaires sur le patrimoine, impliquant plusieurs acteurs et/ou irrigant le territoire				temps de travail		temps de travail 15-20K€		temps de travail 15-20K€		temps de travail 15-20K€
3.D	Encourager le développement / redéploiement d'équipements patrimoniaux en lien avec les thématiques prioritaires								temps de travail 30K€		temps de travail 30K€
3.E	Accompagner les équipements du territoire dans la mise en place d'un réseau de partage d'informations et ressources					5K€			temps de travail		temps de travail
4.A	Solliciter des inventaires régionaux ou missionner (financer et piloter) des études scientifiques		temps de travail 5-10K€		temps de travail 5-10K€		temps de travail 5-10K€		temps de travail 5-10K€		temps de travail 5-10K€
4.B	Réfléchir à la conception et au développement d'un « portail de la connaissance » multi-contributeurs				temps de travail	2-K€	temps de travail		temps de travail		temps de travail
4.C	Veiller au transfert de la connaissance vers un des pôles de ressources du territoire et mettre en place une indexation						temps de travail		temps de travail		temps de travail
MOYENS	Recruter un chargé de mission patrimoine	temps de travail			45K€		45K€		45K€		45K€

